

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Commune de GLIERES-VAL-DE-
BORNE

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de
Communes Faucigny Glières :

Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Madame MARTIN Sandra
319 route les Granges Neuves
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Demande d'autorisation n°PC07421223A0016 pour la construction d'un garage accolé semi-enterré avec toiture terrasse et la transformation du garage existant en pièce habitable, déclarée sans suite, à la demande du pétitionnaire.

Madame,

Vous avez déposé le 31/07/2023 à la mairie un Permis de construire de maison individuelle (PCMI).

Par courrier en date du 05/10/2023, vous me demandez de procéder à l'annulation de la demande de Permis de construire de maison individuelle (PCMI) n° PC07421223A0016 qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée, devient désormais sans objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 10 octobre 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.